

### Convention de Stage

La présente convention régit les rapports des parties, dans le cadre de l'organisation d'un stage d'études à TMSA.

Entre: Tanger Med Port Authority (TMPA)

Représenté par son Directeur des Ressources Humaines.

D'une part.

Et la stagiaire Yasmine EL OUAFI portant la Carte d'Identité Nationale N°K551347, Née le 02/07/2000 à Tanger, Etudiante en 2<sup>ème</sup> année Cycle d'Ingénieur, filière Génie Industriel et Logistique à l'ENSA à Tanger.

D'autre part

## Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1: Objectif du stage

L'objectif de ce stage est de permettre au stagiaire de consolider ses connaissances académiques, et d'acquérir de l'expérience professionnelle.

### Article 2 : Déroulement du stage

Le programme de stage est élaboré par les chargés de l'encadrement de TMSA, en tenant en compte de la spécialité des études du stagiaire, ainsi que de la disponibilité des moyens humains et matériels de TMSA.

Cette dernière se réserve le droit de réorienter l'apprentissage en fonction des qualifications du stagiaire et du rythme de ses activités professionnelles.

### Article 3 : Discipline

Pendant le stage, le stagiaire est soumis aux usages et règlements de l'entreprise, notamment en matière de discipline, des horaires et des congés, en cas de manquement à ces règles, la Direction des Ressources Humaines se réserve le droit de mettre fin au stage,

#### Article 4 : Rapport de stage

Au terme de son stage, le stagiaire doit se présenter à la Direction des Ressources Humaines pour un éventuel entretien et remettre une copie de son rapport de stage signé auprès de son encadrant professionnel.

### Article 5 : Droit de réserve et confidentialité

Le stagiaire s'engage à garder confidentielle toute information recueillie dans l'entreprise, et à n'utiliser en aucun cas ces informations pour faire l'objet d'une publication, communication à tiers sans l'accord de l'entreprise.

#### Article 6 Assurances

Le stagiaire en période de stage au sein de TMPA doit être couvert, par ses propres moyens, pour les accidents de travail survenus par le fait ou à l'occasion de son séjour. Justifiée par une attestation d'assurance à déposer au service recrutement.

#### Article 7 : Fin de stage

En cas de non-respect de l'une des clauses de cette convention, par le stagiaire, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à ce stage avant la date prévue.

# Article 8 : Traitement des données à caractère personnel

En adressant cette convention de stage à la société par tous les moyens de communication (Email, Courrier, Dépôt ou Autres...), le stagiaire donne expressément et sans réserve son consentement libre, spécifique et informé sur le traitement de ses données à caractère personnel pour le traitement de sa demande de stage. En outre, il accepte également que les données qu'il a transmises avec son consentement soient transmises à tout sous-traitant ou tiers pour la même finalité.

A cette fin, la Société s'engage à n'utiliser lesdites données que pour la finalité décrites ci-dessus et à les traiter avec la diligence requise dans le respect des dispositions de Loi n°09-08 et les textes pris pour son application. En particulier, la Société traitera ces données de manière loyale, licite, confidentielle, sécurisée, adéquate, pertinent et non excessive au regard de ladite finalité.

La Société garantit également au stagiaire le droit d'accès, le droit de rectification et le droit d'opposition, si ce dernier émet ce souhait par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : TMSA, Route de Rabat BP 1144.

#### Article 9 : Durée de Stage

Dans le cadre de la présente convention :

L'Entreprise TMPA accepte de recevoir la stagiaire Yasmine EL OUAFI, pour la période allant du 12/07/2021 au 31/08/2021

Fait à Tanger le 06/07/2021.

**Tanger Med Port Authority** 

Etablissement de Formation

(CACHET ET SIGNATURE)

Lu et approuvé